



Règlements, politiques, procédures et directives

Service : ADM

Numéro de sujet :005

Politique institutionnelle de développement durable

Adoptée au CA du 23 avril 2024

TABLE DES MATIERES

PRÉAMBULE	3
1. DÉFINITION	4
2. PRINCIPES DIRECTEURS	4
3. CHAMPS D'APPLICATION	6
4. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE	6
5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES INSTANCES DU COLLÈGE	7
6. COMITÉ INSTITUTIONNEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	8
7. RESPONSABILITÉ	9
8. ENTRÉE EN VIGUEUR	9

PRÉAMBULE

Cette politique institutionnelle de développement durable (PIDD) se substitue à la politique institutionnelle de protection de l'environnement (PIPE) qui avait été instaurée en 2004. Les vingt années qui séparent ces deux politiques ont été riches en projets et ont permis d'encadrer de manière évolutive le développement durable au Cégep de St-Félicien et au Centre d'études collégiales à Chibougamau. Au fil des années, ce cheminement institutionnel aura permis la création de cette nouvelle politique, qui est plus représentative des valeurs et de la maturité de notre organisation.

Aujourd'hui, le Cégep de St-Félicien, le Centre d'études collégiales à Chibougamau, le Service aux entreprises et aux collectivités et le Centre collégial de transfert technologique Écofaune boréale se positionnent comme des acteurs clés dans la réflexion et la mise en place de modèles de transformation du comportement humain axé sur le développement durable. Ce positionnement est en adéquation avec la volonté de la société québécoise d'effectuer une transition sociale et écologique au cours des prochaines années. Dans la PIDD, nous proposons une démarche unique et adaptée aux réalités du Cégep, tout en considérant et en s'inspirant des mouvements et des obligations actuelles visant non seulement à diminuer notre empreinte carbone à l'échelle de la planète, mais également à élargir nos actions et à toucher l'ensemble des sphères du développement durable.

Nous souscrivons également à la Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec¹ et nous participons à plusieurs mouvements comme la démarche d'écologisation de la Fédération des cégeps, l'Accord ODD et la Coopération intégration Canada (CiCan).

Cette politique est issue d'une démarche institutionnelle de consultation en développement durable entreprise en 2020. C'est en conjuguant les forces du Collège, en mettant à contribution l'expertise interne de la communauté collégiale, et en travaillant en partenariat que les six dimensions du développement durable propres au Cégep de St-Félicien ont vu le jour.

Ces six dimensions sont les suivantes :

- ✓ Bienveillance
- ✓ Diversité
- ✓ Économique
- ✓ Écologique
- ✓ Dialogue et démocratie
- ✓ Transition

Dans ce contexte de maturité organisationnelle et avec le sentiment d'être bien outillée avec les six (6) dimensions en développement durable, la communauté collégiale s'engage à :

- ✓ Soutenir les principes directeurs découlant de la Loi sur le développement durable et les intégrer dans les processus de prise de décision et de gestion
- ✓ Agir de manière responsable et faire preuve d'initiative en matière de développement durable par l'utilisation, entre autres, de la grille « Notre outil maison adaptatif afin d'amorcer une démarche en développement durable » (NOMAAAD-DD) lors de projets institutionnels en infrastructure, de projets étudiants ou d'autres projets
- ✓ Collaborer afin de susciter la synergie et de favoriser la mise en commun des approches et des connaissances
- ✓ Associer, dans la mesure du possible, les fournisseurs de biens et services à la réalisation des objectifs de développement durable
- ✓ Associer les personnes et les communautés à l'élaboration et à la mise en œuvre de la planification stratégique et du plan de la réussite

¹<https://www.bing.com/ck/a?!&&p=ee00ee19ddc1b4bcJmldHM9MTcwMDE3OTlwMCPz3VpZD0yNDJmMTE1ZS1mNmYwLTZyODYtMzc2NC0wMjQyZjJmMDY4YWlmaW5zaWQ9NTE5Mw&ptn=3&ver=2&hsh=3&fclid=242f115e-f6f0-6386-3764-0242f2f068ab&psq=loi+sur+le+d%3%a9veloppement+durable&u=a1aHR0cHM6Ly93d3cubGVnaXNxdWVIZWMuZ291di5xYy5jYS9mci9TaG93RG9jL2NzL0QtOC4xLjE&ntb=1>

- ✓ Instaurer un processus d'amélioration continue des pratiques de développement durable visant à modifier les modes de consommation et de production
- ✓ Mesurer les résultats, évaluer les progrès accomplis et diffuser cette information

La présente politique s'appuie sur le cadre de référence en développement durable du Cégep adopté lors de la réunion du conseil d'administration du 14 novembre 2023.

1. DÉFINITION

Le développement durable se définit comme un développement « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Dans ce contexte, le développement durable s'appuie sur une vision à long terme où la prise de décision repose sur un ensemble de principes permettant de conjuguer divers enjeux en vue d'un développement responsable.

Afin d'être en adéquation avec notre démarche de développement durable, il est important de connaître la signification des six (6) dimensions du développement durable incluses dans le cadre de référence institutionnel.

1.1 Bienveillance

Viser un esprit sain dans un corps sain, dans un environnement sain. La bienveillance envers nous et envers les autres.

1.2 Diversité

Soutenir et célébrer nos différences puisqu'elles sont essentielles à la beauté et à la résilience de notre société. Être inclusif, bienveillant et respectueux de nos différences.

1.3 Économique

Gérer de manière éthique et bienveillante les ressources du Cégep et de ses constituantes, qu'elles soient financières, matérielles ou humaines. Favoriser une économie locale, circulaire, éthique et solidaire.

1.4 Écologique

Comprendre notre rôle éducatif et l'importance d'un milieu en santé, qui se définit par des gestes concrets, cohérents et bienveillants. Un environnement sain permettra une meilleure résilience aux changements climatiques et une meilleure santé de la population.

1.5 Dialogue et démocratie

Favoriser le dialogue entre tous pour mieux (ré)agir. Une bonne gouvernance et de bonnes communications sont le gage d'une communauté engagée.

1.6 Transition

Avancer, s'adapter et être constamment en mouvement, en fonction des nouvelles réalités et des nouveaux enjeux de l'éducation, en favorisant l'innovation et la recherche.

En 2020, le Cégep a entamé une démarche institutionnelle de développement durable (DD) avec un conseiller en DD au sein de l'institution. Notre **O**util **M**aison **A**daptatif **A**fin d'**A**morcer une **D**émarche en **D**éveloppement **D**urable (NOMAAAD-DD) est né d'une consultation réalisée dans la communauté collégiale à la suite de laquelle six (6) dimensions propres à l'institution ont été élaborées. Elles guideront la démarche DD et la

mise en œuvre de la planification stratégique 2023-2028.

2. PRINCIPES DIRECTEURS

La présente politique est fondée sur des principes dictés par la *Loi sur le développement durable* sanctionnée par l'Assemblée nationale le 19 avril 2006 (L.R.Q. c.D-8 1.1).

2.1 Santé et qualité de vie

Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.

2.2 Équité et solidarité sociale

Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociale.

2.3 Protection de l'environnement

La protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement, du patrimoine naturel et de la diversité biologique font partie intégrante du processus de développement durable.

2.4 Participation et engagement

La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

2.5 Accès au savoir

Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation et à améliorer la sensibilisation ainsi que la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.

2.6 Subsidiarité

Les pouvoirs doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. On doit rechercher une répartition adéquate des lieux de décision en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des communautés citoyennes concernées.

2.7 Prévention

En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place.

2.8 Précaution

Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.

2.9 Protection du patrimoine culturel

Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe

d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

2.10 Préservation de la biodiversité

La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.

2.11 Respect des écosystèmes

Les activités humaines doivent être respectueuses des écosystèmes et en assurer la pérennité.

2.12 Production et consommation responsables

Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces derniers plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres, par l'adoption d'une approche d'écoefficiente qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.

3. CHAMPS D'APPLICATION

La présente politique s'applique à tous les membres de la communauté collégiale, soit les services administratifs, les instances syndicales et les associations étudiantes. Elle permet également de faire connaître les orientations du Cégep aux divers fournisseurs et à la Fondation du Cégep, en leur permettant de s'associer à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) auxquels le Cégep souscrit.

De plus, cette politique doit être vue comme transversale à l'ensemble des politiques, des règlements, des comités, des plans d'action et de la planification stratégique du Collège.

4. LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Les cégeps, conformément à leur mission d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité, sont en mesure d'apporter une contribution majeure à la compréhension, à la promotion et à la mise en œuvre du développement durable.

En effet, l'éducation, la sensibilisation ainsi que la recherche visant l'innovation sociale, scientifique et technologique sont des leviers essentiels au développement durable.

Conformément aux valeurs que nous souhaitons véhiculer, à notre volonté de fournir un milieu d'études et de travail qui soit propice à l'épanouissement des individus et à la nécessité de répondre aux nouveaux besoins sociétaux, le Cégep de St-Félicien souhaite donc intégrer les principes de développement durable à l'ensemble de ses activités. Une telle approche se traduit par plusieurs objectifs :

4.1 Faire du Cégep un modèle de communauté qui met de l'avant la transformation du comportement humain comme moteur du développement durable

- ✓ Mettre en place une communauté agile et proactive permettant de toujours être à la recherche d'actions respectant les capacités de notre environnement, et ce, dans la bienveillance envers soi-même et les autres
- ✓ Informer les membres de la communauté collégiale des objectifs soutenus par le Cégep

- ✓ Sensibiliser la communauté collégiale à l'importance du développement durable et des impacts de nos gestes collectifs et individuels
- ✓ Construire un modèle de communauté solidaire, innovante et résiliente face aux crises du 21e siècle, dont la crise des changements climatiques
- ✓ Construire un modèle exportable orienté vers la recherche d'une communauté opérant concrètement une transition harmonieuse vers une démarche de développement durable
- ✓ Utiliser les outils concrets menant à la démarche de développement durable, l'utilisation de l'outil maison, (le NOMAAD-DD) en est un exemple

4.2 Que le développement durable soit soutenu par l'ensemble de la communauté collégiale

- ✓ Intégrer de manière transversale le développement durable au Cégep, et ce, à l'ensemble des décisions, projets et actions
- ✓ Être en adéquation avec les politiques institutionnelles et les initiatives porteuses déjà en place
- ✓ Que l'appareil administratif du cégep soit en cohérence avec les principes préalablement énumérés dans les prises de décision et donne le ton à l'ensemble de la communauté collégiale
- ✓ Que les différents départements d'enseignement intègrent le DD dans leur cursus de formation
- ✓ Que l'ensemble du personnel de soutien et du personnel professionnel accompagne les membres de la communauté en intégrant les principes du développement durable dans les activités quotidiennes ou lors de projets institutionnels
- ✓ Que les étudiants intègrent le développement durable dans leurs activités scolaires et parascolaires
- ✓ Que la politique favorise l'interdisciplinarité et la bonne collaboration entre les membres de la communauté collégiale ainsi qu'avec les partenaires et les collaborateurs externes du collège
- ✓ Que le développement durable inspire au fil des ans une manière d'être et de penser

4.3 Que le Cégep de St-Félicien soit un lieu d'inspiration sur le développement durable et surtout qui promeuve les valeurs qui lui sont chères, afin que les étudiants puissent devenir des agents de changements positifs dans leur futur milieu de travail

- ✓ Que les membres du personnel et la communauté étudiante soient fiers de faire partie du Cégep et de cette démarche institutionnelle de développement durable
- ✓ Que les collaborations avec les organisations et entreprises du milieu soient partie prenante de cette démarche dans la mesure du possible

5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES INSTANCES DU COLLÈGE

Au Cégep de St-Félicien, le développement durable est un concept transversal. Pour cette raison, tous les membres de la communauté collégiale ont des rôles et des responsabilités, du conseil d'administration à la communauté étudiante en passant par tous les membres du personnel, les parties syndicales, les chercheurs et les gestionnaires.

5.1 Conseil d'administration

- ✓ Adopter la présente politique
- ✓ Veiller à l'application de la démarche dans toutes les sphères d'activité du Collège

5.2 Direction générale

- ✓ Soutenir la démarche de développement durable au Cégep et dans l'ensemble de ses constituantes
- ✓ S'assurer de la cohérence de la politique et de sa complémentarité avec les autres politiques et règlements de l'institution
- ✓ Agir à titre de responsable du plan d'action annuel de développement durable du Cégep
- ✓ S'assurer d'avoir les ressources nécessaires afin d'assurer le cheminement et l'évolution de cette politique au sein de l'établissement en adéquation avec les budgets du Cégep
- ✓ S'assurer de diffuser et de promouvoir la politique à la communauté collégiale

5.3 Membres du comité de régie administrative (régie élargie)

- ✓ S'approprier la démarche NOMAAD-DD et s'assurer de son application à l'intérieur des différents services du Collège
- ✓ S'assurer du respect de la politique dans les plans de travail des membres du personnel sous leur responsabilité
- ✓ S'assurer que les membres du personnel de tous les services soient informés et partie prenante de la démarche institutionnelle de développement durable

5.4 Membres de la communauté collégiale et des associations étudiantes

- ✓ S'approprier la démarche et l'intégrer dans la prise de décisions, le cas échéant.

5.5 Départements d'enseignement

- ✓ Comprendre la démarche et s'assurer de prendre des décisions qui vont dans le sens de cette politique
- ✓ Intégrer des éléments de la démarche institutionnelle de développement durable dans le plan de travail annuel départemental
- ✓ Intégrer, si possible, certaines dimensions du développement durable dans les activités pédagogiques
- ✓ Utiliser la grille NOMAAD-DD dans les projets pédagogiques disciplinaires

5.6 Conseiller en développement durable

Sous la responsabilité de la Direction générale, le conseiller accompagne et aide concrètement les acteurs de la communauté collégiale ; il peut être appelé ponctuellement à intervenir et à les soutenir dans leurs démarches de développement durable.

Il est responsable de faire un bilan annuel de développement durable. En collaboration avec la Direction générale, il recommande les orientations annuelles au comité institutionnel du développement durable.

6. COMITÉ INSTITUTIONNEL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CIDD)

6.1 Mandat du CIDD

Aux fins de la présente politique, le Cégep de St-Félicien et l'ensemble de ses constituantes créent un comité institutionnel qui a le mandat de :

- ✓ Proposer au comité exécutif du CA, pour recommandation au conseil d'administration, un plan d'action annuel
- ✓ Coordonner la mise en œuvre du plan d'action
- ✓ Analyser sur une base annuelle les progrès en matière de développement durable au sein de l'institution afin de recommander les actions à entreprendre
- ✓ Sensibiliser la communauté collégiale à l'importance d'atteindre les objectifs de la politique et du plan de travail du CIDD
- ✓ Proposer la mise en place et le bon déroulement de chantiers ou des comités thématiques (institutionnels). Par exemple, le transport actif, la santé et le bien-être (mentale et physique), la gestion des matières résiduelles (la consommation, les déchets et l'économie circulaire), l'alimentation, les arts et la culture (la diversité)
- ✓ Porter un regard sur le rapport annuel en développement durable avant son dépôt au conseil d'administration
- ✓ Assurer une veille stratégique des approches innovantes en matière de développement durable

6.2 Composition du CIDD

Président(e)

La Direction générale ou une personne déléguée par celle-ci

Membres :

- ✓ Un (1) membre de chacune des directions: Centre d'études collégiales à Chibougamau, ressources matérielles, ressources humaines, direction des études, ressources informationnelles et communication, services aux entreprises et aux collectivités et le CCTT Écofaune boréale
- ✓ Un (1) membre du syndicat des employés de soutien du Cégep
- ✓ Un (1) membre du syndicat des professionnels du Cégep
- ✓ Un (1) membre du syndicat des enseignants de chacun des sites (St-Félicien et Chibougamau)
- ✓ Un (1) membre de l'association étudiante du Cégep de St-Félicien et du Regroupement du Centre d'études collégiales à Chibougamau
- ✓ Un (1) conseiller en développement durable

6.3 Fréquence des rencontres du CIDD

Le comité doit se rencontrer minimalement une fois par session.

7. RESPONSABILITÉ

La politique est sous la responsabilité de la Direction générale.

8. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption au conseil d'administration et sera révisée au besoin ou au plus tard tous les cinq (5) ans.